mai 2021

Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

Durée de l'épreuve : 1 heure (20 minutes pour la présentation et 40 minutes pourl'entretien)

Cette épreuve vise à évaluer les **compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques** du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire,
- géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels.
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique,
- langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol, italien)

Le candidat remet, au plus tard le 12 mai, au jury, **un dossier** de dix pages au plus, annexes comprises (hors page de garde et, le cas échéant, sommaire et bibliographie), portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Il est adressé au rectorat, DEC3, sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique (clé USB).

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une **synthèse** des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu,
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- 20 minutes : la présentation du dossier par le candidat
- 40 minutes : un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Lorsque le choix du candidat porte sur **le domaine des langues vivantes étrangères**, la présentation du dossier (20 minutes) se déroule en français. L'entretien se déroule ensuite dans la langue étrangère choisie pour sa partie portant sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (20 minutes), pouvant notamment porter sur la connaissance du candidat de la langue et de la culture choisies ainsi que sur sa réflexion sur la mise en œuvre d'une pédagogie des langues étrangères dans le premier degré. Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue vivante est le niveau B2 du CECRL.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Information supplémentaire à l'attention des candidats :

Un ordinateur est mis à la disposition du candidat pour lire son éventuelle clé USB. Cependant, le candidat peut apporter le sien pour éviter tout problème technique.

Quelques conseils

Pour le dossier : la présentation doit être soignée, l'orthographe maitrisée – la séquence d'apprentissage doit être lisible, structurée– penser à la différenciation, la prise en compte des élèves à BEP, l'organisation de la trace écrite, les modalités d'évaluation.

Pour la présentation orale : il est attendu un plan de présentation différent du plan retenu dans le dossier ; il s'agit de se détacher du document, d'opter pour une approche plus transversale, articulant la théorie et la pratique.

Pour l'échange avec le jury : sont attendues des capacités d'écoute, d'analyse et de retour réflexif sur le dossier : accepter de reconsidérer son point de vue, proposer des ajustements, de nouvelles pistes.

Plus d'information : ——

Pour plus d'information :

bourgogne@sgen.cfdt.fr

Tél: 03 80 30 23 43 ou 07 68 6 40 76